



PROCÈS-VERBAL DE LA 26^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Tenue le 14 septembre 2023

En présentiel, au Centre Mgr Marcoux (2025 Rue Adjudant-Rivard, Québec), à la Salle communautaire AB ou par visio-conférence

Étaient présents

(R = Membre régulier avec droit de vote)

(O= Observateur sans droit de vote)

Secteur loisir

R Jomphe, Simon (Boîte à science) – Laberge, Jacques (ARLPH-CN) – Légaré, Mario (Adaptavie) – Legendre, Luc (Club de marche Côte-de-Beaupré) – Morissette, Jesse (Corporation Cité Joie) – Nadeau, Geneviève (Loisirs du Faubourg) – Rieppi, Thomas (Maison des métiers d'art de Québec)– St-Pierre, Joanie (Ti-Mousse dans brousse)

O Blais, Francine (Campagn'art) – Bouffard, Myriam (Centre Mgr-Marcoux) – Gignac, Chantal (Accès-Loisir) – Laurendeau, Gilles (Club de marche Côte-de-Beaupré)

Secteur sport

R Dubé, Sylvain (Kamentukash) – Rousseau, Mathieu (RSEQ-QCA)

O Thivierge, Philippe (Ultimate Québec) – Thibault, Marie-Élizabeth (MonClubSportif)

Secteur municipal

R Blouin, Marie-Hélène (Ville de Québec) – Deschênes Gaétane (Stoneham-et-Twekesbury)

O Thériault, Claudine (Ville de Québec) – Pouliot, Martin (Ste-Catherine de la Jacques-Cartier)

Secteur MRC

R Dufour, Philippe (Baie-Saint-Paul)

Secteur éducation

R Aucun membre présent

O Sevigny, Frederic (École des Pionniers)

Indépendant

Boudreault Diane – Gendron Pierre

Était également présents

Gauthier, Léa (Coeficia) – Caron, Stephanie - Lapointe, Hélène et les employées suivants de l'ULSCN :
Gingras, Maude - St-Pierre, Guillaume - Deschênes, Marie-Jeanne - Des Roches,
Manon - Vertefeuille, Cynthia - Roussin, Alexandra - Moreno, Ruben - Fortin,
Alexandrine - Doyon, Joann - Drolet, Rose-Camille - Paré-Julien, Noé - Paradis, Susie-Blanche.

1. Ouverture de l'assemblée annuelle des membres

Mario Légaré, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée annuelle des membres de l'ULSCN ouverte. Il est 16h45

2. Vérification du quorum et de l'avis de convocation

Le quorum aux Assemblées des membres étant constitué des membres présents, le quorum est considéré atteint. Mario Légaré confirme que l'avis de convocation a été envoyé dans les délais prescrits (31 août 2023), soit 10 jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Mario Légaré procède à la lecture de l'ordre du jour. Philippe Dufour propose l'adoption de l'ordre du jour tel que soumis. Il est appuyé par Mathieu Rousseau.

AGA-26-01

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Philippe Dufour / Mathieu Rousseau

4. Nomination d'un président d'assemblée

Tel que prévu à l'article 23 des règlements généraux de la Corporation, la présidence du Conseil d'administration agit d'office comme présidence de toute assemblée générale. À ce titre M. Mario Légaré présidera cette assemblée.

Le secrétariat du Conseil agit d'office comme secrétariat de toute assemblée. Mme Joannie St-Pierre agira donc à titre de secrétaire d'assemblée.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres du 7 juin 2022

Considérant que le procès-verbal fut distribué quelques jours avant l'Assemblée, sa lecture en est dispensée. Mathieu Rousseau propose l'adoption du procès-verbal tel que soumis. Il est appuyé de Philippe Dufour.

AGA-26-02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mathieu Rousseau / Philippe Dufour

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des membres du 7 juin 2022

Considérant que le procès-verbal fut distribué quelques jours avant l'Assemblée, sa lecture en est dispensée. Philippe Dufour propose l'adoption du procès-verbal tel que soumis. Il est appuyé de Mathieu Rousseau.

AGA-26-03

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Philippe Dufour / Mathieu Rousseau

7. Dépôt des rapports d'activités

Mario Légaré fait la lecture de son rapport du président. Et prends le temps de remercier ses collègues au sein du CA au cours de 8 dernières années, les bénévoles de tous les organismes impliqués ainsi que les employés de l'ULSCN. Cette AGA étant sa dernière, il mentionne être heureux du devoir accompli et quitte en paix cette belle famille qu'est l'ULSCN.

Maude Gingras résume le rapport annuel. Considérant que le rapport annuel fut distribué quelques jours avant l'Assemblée, elle en fait ressortir les points marquants. Elle remercie toute l'équipe qui a mené à bien la mission de l'ULSCN au cours des derniers mois, notamment M. Guillaume St-Pierre qui a assuré l'intérim de la direction générale en cours d'année.

8. Dépôt du bilan et des états financiers annuels audités

Mme Léa Gauthier, CPA chez Coeficia Société de comptables professionnels agréés fait la lecture des états financiers audités de l'année financière 2022-2023.

Aucune question.

Joann Doyon félicite Mme Gauthier pour son excellente présentation ainsi que la vulgarisation des états financiers.

Mme Gauthier quitte la rencontre à la suite de sa présentation à 17h11.

9. Nomination de l'auditeur 2023-2024

Mario Légaré mentionne que la firme Coeficia a informé l'organisme qu'ils ne seront pas en mesure de procéder à l'audit 2024. Un appel a été fait à 5 autres firmes au cours de l'été. Merlin et associés a déposé une soumission et Labranche Therrin Daoust Lefrancois a mentionné son intérêt à la faire, mais, étant donné la période estivale, avait besoin de plus de temps. Nous sommes donc en attente de cette deuxième soumission.

Gaétane Deschênes propose de déléguer le Conseil d'administration pour le choix de l'auditeur pour l'année financière 2023-2024. Elle est appuyée de Marie-Hélène Blouin.

AGA-26-04

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gaétane Deschênes / Marie-Hélène Blouin

10. Élection des administrateurs

M. Mario Légaré explique que pour donner suite à la modification du processus d'élection, un comité d'élection a été mis en place. Conformément à l'article 74 des règlements généraux de la Corporation, le comité d'élection est composé de deux (2) Administrateurs dont le poste n'est pas en élection et d'une (1) personne externe (non déléguée, non Administratrice et non employée), savante en gouvernance ou en ressources humaines et non candidate. La personne externe occupe d'office le poste de présidence du comité. Le comité a pour principal mandat de diriger et encadrer le processus d'élection, de valider l'éligibilité des candidatures reçues et de mener les élections.

Tel que mentionné à l'article 32 des règlements généraux de la Corporation, lors de l'Assemblée générale annuelle, la présidence du comité d'élection agit comme présidence d'élection.

M. Légaré présente donc Mme Stephanie Caron, CPA.

Mme Stephanie Caron résume le rapport du comité d'élection.

Pour les fins de l'assemblée générale annuelle, les membres ont à élire;

- 1 administrateur dans la catégorie loisir (durée de 2 ans);

- 1 administrateur dans la catégorie sport (durée de 2 ans);
- 1 administrateur dans la catégorie municipalité (durée de 1 an);
- 1 administrateur dans la catégorie éducation (durée de 2 ans);
- 2 administrateurs dans la catégorie indépendant (durée de 1 an pour l'un, durée de 2 ans pour l'autre).

À la clôture de la période de mise en candidature fixée au 23 août 2023, sept personnes avaient déposé leur candidature. Le comité d'élection a par la suite procédé à la vérification des candidatures et c'est assuré que les conditions d'éligibilité de l'article 30 des règlements généraux étaient respectées. Le comité déclare en conséquence éligibles les personnes suivantes:

- Simon Jomphe (Boîte à science), loisir;
- Thomas Rieppi (Maison des métiers d'art de Québec), loisir
- Mathieu Rousseau (Réseau du sport étudiant Québec-Chaudière-Appalaches), sport;
- Stéphane Martin (Rouge et or Volleyball), sport;
- Marie-Hélène Blouin (Ville de Québec), municipalité;
- Pierre Gendron, indépendant;
- Diane Boudreault, indépendant;

Seules des candidatures jugées admissibles par le comité d'élection sont mises en élection.

Pour le secteur loisir, comme le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à combler, Mme Stephanie Caron déclare qu'il y aura scrutin. Mathieu Rousseau propose Guillaume St-Pierre et Marie-Jeanne Deschênes comme scrutateurs. Il est appuyé de Philippe Dufour.

AGA-26-05

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mathieu Rousseau / Philippe Dufour

Messieurs Simon Jomphe et Thomas Rieppi ont chacun trois minutes pour présenter leur candidature.

Mme Caron rappelle aux membres que les compétences suivantes sont recherchées pour compléter la matrice de compétences des administrateurs : affaires légales, communications et marketing, développement des affaires, finance, gouvernance, optimisation de processus, technologies de l'information, gestion de projets, planification stratégique, ressources humaines, gestion des risques, formations.

L'élection a lieu au scrutin secret à l'aide de la plateforme Scrutari. M. Guillaume St-Pierre explique aux membres le fonctionnement du vote.

Suite au vote, Mme Caron déclare M. Simon Jomphe élu.

Pour le secteur sport, suite au désistement de M. Stéphane Martin, le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à combler, Mme Caron déclare M. Mathieu Rousseau élu par acclamation.

Pour le secteur municipal, comme le nombre de candidats est égal au nombre de postes à combler, Mme Stephanie Caron déclare Mme Marie-Hélène Blouin élue par acclamation.

Pour le secteur MRC, aucun poste n'est à combler.

Pour le secteur éducation, comme le nombre de candidats est inférieur au nombre de postes à combler, Mme Stephanie Caron procède séance tenante à un appel de candidatures.

Aucune candidature n'est proposée. Le poste demeure donc vacant. Conformément à l'article 35 des règlements généraux de la Corporation, il faudra attendre à la prochaine Assemblée générale pour combler la vacance.

Pour le poste d'indépendant d'une durée d'un an, comme le nombre de candidats est égal au nombre de postes à combler, Mme Stephanie Caron déclare M. Pierre Gendron élu par acclamation.

Pour le poste d'indépendant d'une durée de deux ans, comme le nombre de candidats est égal au nombre de postes à combler, Mme Stephanie Caron déclare Mme Diane Boudreault élue par acclamation.

Mme Stephanie Caron met fin au processus d'élection.

M. Mario Légaré remercie tous les candidats pour l'intérêt porté envers l'ULSCN et souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs. Il en profite également pour remercier les administrateurs sortants pour leur implication au cours des dernières années.

Mathieu Rousseau souligne la contribution de M. Mario Légaré et le remercie pour son implication. Il souligne également que les 8 années d'implication et les nombreuses heures investies par M. Légaré se traduisent par l'excellente santé dans laquelle il laisse l'ULSCN.

11. Période de questions

Aucun point n'est abordé.

M. Pierre Gendron tient à souligner l'importance de l'ULSCN dans la société, permettant, via son mandat, de faire une société plus homogène et plus divertissante, contribuant ainsi à combattre de façon concrète l'isolement sociable que plusieurs personnes vivent dans notre société.

Mme Joannie St-Pierre souhaite qu'une mention spéciale soit notée au procès-verbal pour souligner le mandat et l'implication de M. Mario Légaré au cours des 8 dernières années.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée annuelle des membres est levée. Il est 17h43.



Mme Joanie St-Pierre,
Secrétaire d'assemblée